RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2856-FC-SD
@internet-DGFIP
Décembre 2023

cerfa
N° 16123*03

FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE ANNUELLE SUR LES VÉHICULES LOURDS DE TRANSPORT DE MARCHANDISES
(peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. Les formulaires de TVA (3310A ou CA12) constituent une déclaration de la taxe annuelle sur les véhicules lourds de transport de marchandises.

I-VÉHICULES À MOTEUR ISOLÉS

NUMÉRO d'immatriculation des véhicules	Date de la première immatriculation	Date de la première immatriculation en France	Mode d'utilisation	Nombre d'essieux (A)	PTAC en tonnes (B)	Suspension pneumatique (C)	Tarif annuel selon barème (D)	Réduction pour véhicule Rail-Route (E)	Périodes d'utilisation			Proportion d'affectation du véhicule à l'entreprise (G)	Pourcentage d'affectation du véhicule à un usage en cas d'usages mixtes (à servir en cas d'utilisation mixte) (H)	Prise en charge par l'entreprise des frais engagés par les salariés ou dirigeants uniquement lors de l'utilisation de leurs véhicules personnels (Rubrique à ne servir que pour les véhicules remplissant cette condition)		Nombre de véhicules (J)	Montant de la Taxe annuelle due pour la période D*(1-E)*G/100*I*J
									Date du début d'utilisation	Date de fin d'utilisation	Durée d'utilisation durant l'année civile (en jours) (F)			Nombre de kilomètres parcourus dans l'année	Coefficient pondérateur (I)		
Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique A	Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique B		- Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une formule locative longue durée par l'entreprise - Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une location par un salarié ou un dirigeant avec prise en charge des frais par l'entreprise		Se reporter au certificat d'immatriculation : PTAC - rubrique F2		Tarif à reporter selon le barème à partir du type de véhicule, du nombre d'essieux (A), du PTAC (B) et de la présence ou non d'une suspension pneumatique (C)		1er janvier de l'année pour laquelle la taxe est due ou au cours de cette même année : - date d'acquisition / de début d'utilisation dans le cadre d'une formule locative de longue durée du véhicule par l'entreprise - date de début de prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	31 décembre de l'année pour laquelle la taxe est due ou au cours de cette même année : - date de cession du véhicule / de fin de la formule locative de longue durée - date de fin de la prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	Calcul automatique du nombre de jours entre la date de début et la date de fin	Calcul automatique à partir de la durée d'utilisation durant l'année civile	Pourcentage d'affectation du véhicule à un usage en cas d'usages mixte (tarif plein/tarif réduit pour transport combiné ou tarif nul lié à une exonération).	A servir uniquement en cas d'utilisation par l'entreprise d'un véhicule détenu ou loué par ses salariés ou dirigeants et dont les frais sont pris en charge par l'entreprise	Coefficient calculé automatiquement à partir des éléments portés sur la colonne « Nombre de kilomètres parcourus »	Calcul automatique du nombre de véhicules soumis à la taxe selon la proportion d'affectation à un usage (H/100)	Calcul automatique à partir des valeurs calculées ou portées dans les colonnes (D), (E), (G), (I) et (J). Il est important de s'assurer du remplissage exhaustif de toutes les cellules nécessaires au calcul.
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00

			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
			Choisir				0	Non				100,00			1,00		0,00
										Véhicules dont le PTAC est inférieur à 27 t					Nombre de véhicules		0,00
															dont nombre de véhicules rail-route		0,00
															Montant de la taxe		0,00
										Véhicules dont le PTAC est supérieur ou égal à 27 t					Nombre de véhicules		0,00
															dont nombre de véhicules rail-route		0,00
															Montant de la taxe		0,00